

Pour le paiement de votre loyer :

Choisissez parmi toutes nos possibilités !



Par prélèvement automatique

Choisissez entre 3 dates de prélèvement (le 5, le 8 ou le 15 de chaque mois).

Par CB sur notre site internet ou dans votre agence

Votre espace locataire sur le site internet de l'Office vous permet de payer gratuitement et en toute sécurité votre loyer avec votre carte bancaire. Une borne de paiement est également à votre disposition dans votre agence et au siège de l'OPHM.

Par virement bancaire

Auprès de votre banque.

Par TIP ou chèque

Envoyez le Tip rempli et signé ou le chèque à l'ordre de l'OPHM accompagné du TIP dans l'enveloppe T préaffranchie.

En espèces

Payez en espèces dans n'importe quel bureau de poste, muni de votre avis d'échéance qui contient un code barre.